

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

2^E ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023

Mercredi 25 octobre 2023, salle D-225, à 17 h, sous la présidence de Monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier
M. Raymond Lacroix - **TEAMS**
M. Michel Pineault
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée

23-15.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, M. François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

23-15.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. François Dornier, président, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

23-15.03 RÉFÉRENCE – DEMANDES SYNDICALES : POUR INFORMATION

M. François Dornier, présente les documents de références et demande l'avis des administrateurs face à cet enjeu.

À la suite d'une demande concernant la prise de position publique du conseil d'administration en lien avec les négociations en cours et les préoccupations soulevées par le personnel enseignant, ainsi que les autres catégories de personnel du collège, le conseil d'administration estime qu'il est essentiel d'éviter de se prononcer et de rester neutre dans ces négociations, considérant que le rôle du CA n'est pas de s'immiscer dans le processus de négociation, mais de voir à la bonne marche du collège. Il est mentionné que des équipes de négociations sont déjà désignées et que celles-ci sont parfaitement habilitées et en mesure d'arriver à une entente mutuellement satisfaisante.

23-15.04 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE AU BUREAU DE LA PROMOTION, DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (BIP) : POUR ADOPTION

M. François Dornier, président, présente le point.

Lors de la séance du 7 septembre 2023, le comité exécutif procédait à la création du comité de sélection pour le poste de direction adjointe au BIP (CE23-12.06).

Afin d'amorcer le processus de dotation du poste en question, l'offre d'emploi fut publiée le 11 septembre dernier, et le comité de sélection créé conformément à l'article 11.4 f) de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) procéda ensuite à des entrevues.

Au terme du processus de sélection, le comité est parvenu de façon unanime à faire une recommandation.

CONSIDÉRANT la vacance du poste ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) et celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion) ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection ;

Il est recommandé de procéder à la nomination de Mme Cathy Boulay à titre de directrice adjointe au bureau de la Promotion, de l'information et des communications du Collège de Rimouski dont l'entrée en fonction est prévue le 13 novembre 2023.

Il est PROPOSÉ par Michel Pineault, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de Mme Cathy Boulay à titre de directrice adjointe au bureau de la Promotion, de l'information et des communications du Collège de Rimouski dont l'entrée en fonction est prévue le 13 novembre 2023.

23-15.05 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 35.

Le président
(M. François Dornier)

La secrétaire d'assemblée
(Mme Myriam Michaud)